

L'EGLISE NOTRE DAME d'INGRANDES :



DESCRIPTION SOMMAIRE :

L'église actuelle, qui est en fait la quatrième des églises à se succéder sur ce site, se présente dans un style résolument moderne. Elle ne sera achevée qu'en 1956 sous l'égide de l'architecte LE SENECHAL, agrémentée de magnifiques vitraux modernes exécutés dans les ateliers du Maître Verrier Gabriel LOIRE à Chartres.

Elle est aujourd'hui classée comme Monument remarquable et labellisée « Patrimoine du 20^{ème} siècle ».

POUR EN SAVOIR PLUS :

Au moins quatre Eglises se sont succédé tour à tour sur cette place.

LA PREMIERE EGLISE : 1060 – 1514 :

Vers 1060 : Une première église existait donc à Ingrande dès le milieu du 11ème siècle, date à laquelle les seigneurs d'Ingrande en font don aux moines d'Angers qui avaient fondé le Prieuré de VILLENEUVE.

L'église d'origine semble bien être d'origine castrale, c'est à dire fondée à l'origine par le seigneur du lieu, sur la même période qu'il édifie son château ou sa motte féodale, et que se constitue la paroisse d'Ingrande.

Cette première église est attestée à Ingrande dès les années 1060 - 1070, date à laquelle les seigneurs d'Ingrandes en font don aux moines de Saint Aubin d'Angers qui avaient fondé le Prieuré de VILLENEUVE. Puis elle passe dès 1083 sous le patronage de l'Abbaye Saint Nicolas d'Angers.

Située à l'ouest du village, face à la porte d'accès au château, l'église déjà baptisée Notre Dame d'Ingrande, est dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie,

Autour de l'église un petit cimetière clos de murs bas, dans lequel sont enterrés les habitants d'Ingrande, notamment les plus fortunés qui sont enterrés au plus proche du chœur de l'église, voire même sous le chœur de l'église pour les personnages les plus importants.

En 1514, UNE SECONDE EGLISE est reconstruite sur l'emplacement de la première. Elle sera consacrée en Mai 1514.

En 1677, les deux Cloches de l'Eglise, l'une usée datant de 1553, et l'autre cassée datant de 1606, sont remplacées par « deux nouvelles cloches de notre église, dont la « grosse » nommée CLAUDE par Monsieur le Comte d'AVAUGOUR et dame DE BELLEFONDS, qui pèse 735 livres, et la « petite » nommée ANNE par Monsieur BABAUD et Madame la Comtesse d'AVAUGOUR, qui pèse 550 Livres ».

En 1742, le bâtiment fit l'objet d'un « Rapport de péril », assez alarmant « exposant que l'église et le clocher de la dite paroisse étant en très mauvais état et menaçant ruine certaine et prochaine.

C'est ainsi que, le 27 Mai 1743, fut posée la première pierre de LA TROISIEME EGLISE d'Ingrande, située toujours sur le même emplacement, mais dont la nef avait été sensiblement agrandie pour faire face l'accroissement de la population.

C'est la Comtesse de SERRANT, Duchesse d'Estrées par son mariage, qui la financera pour partie, avec la contribution de l'assemblée des paroissiens regroupés dans ce qu'on appelait »La Fabrique d'Ingrande », sorte d'association chargée de recueillir les dons et legs des paroissiens et de les faire fructifier pour subvenir aux besoins de la paroisse.

La Comtesse de SERRANT sera la marraine de cette nouvelle construction ainsi que de sa nouvelle cloche fondue pour l'occasion.

Par suite de la Loi du 10 Mai 1790, les biens de l'église sont confisqués et vendus comme Biens Nationaux. On propose alors d'en faire don à la commune pour servir de halle et loger l'Administration municipale du canton, le juge de paix, et d'y installer également un local pour l'instituteur.

Cette même église abritera entre 1796 et 1800 les cérémonies du culte théophilantropique et la célébration du « décadi » comme jour de repos officiel en lieu et place du dimanche, conformément aux idées de La Reveillère Lépoux, théoricien de la nouvelle religion.

En 1944, un bombardement mal ajusté des alliés visant le pont, détruit en même temps 25 maisons du centre ville situées à proximité de la Loire, ainsi que la vieille église qui datait de 1743.

La reconstruction de celle-ci, qui sera donc la QUATRIEME EGLISE d'Ingrandes, se fera dans un style résolument moderne, et elle ne sera achevée qu'en 1956 sous l'égide de l'architecte LE SENECHAL, agrémentée de magnifiques vitraux modernes exécutés dans les ateliers du maître verrier Gabriel LOIRE à Chartres.

Elle est aujourd'hui classée comme *»Monument remarquable «*, et labellisée *« Patrimoine du 20^{ème} siècle »*.

Jean-Louis Beau

[POUR ENCORE DAVANTAGE DE DETAILS sur l'histoire des églises successives d'Ingrande, Voir le Texte ci-dessous ou reportez vous à la Partie « Publications TCP » sous la rubrique « Maisons d'Ingrandes au 18^{ème} siècle : Maison 0 du PLAN.](#)

Les EGLISES D'INGRANDE :

Au moins quatre Eglises se sont succédé tour à tour sur cette Place de l'Eglise où s'élève encore l'église actuelle d'Ingrandes.

LA PREMIERE EGLISE : 1060 – 1514 :

Vers 1060 : Une première Eglise existait donc à Ingrande dès le milieu du 11ème siècle, date à laquelle les Seigneurs d'Ingrande en font don aux moines de Saint Aubin d'Angers qui avaient fondé le Prieuré de VILLENEUVE.

L'Eglise d'Ingrande apparaît bien être d'origine castrale, c'est à dire fondée à l'origine par le Seigneur du lieu, propriétaire du Château.

Cela est confirmé par une Déclaration faite par le Curé d'Ingrande Jean BLANVILAIN, curé de la Paroisse Notre Dame d'Ingrande, devant le Seigneur Baron d'Ingrande, comte de SERRANT,

« Le dit Sieur comparant a reconnu, déclaré et confessé que le Seigneur Baron d'Ingrande est le seul Seigneur, patron et fondateur de l'Eglise d'Ingrande, et qu'il a en cette qualité tous les droits de prééminence qui appartiennent et peuvent appartenir au Seigneur , patron, fondateur et haut justicier. »

« Plus le dit Sieur a déclaré tenir du Prieuré d'Ingrande, la MAISON PRESBYTERALE, Cour, Rues, Issues et Jardins près le dit Presbytère. »

Située à l'ouest du village, face à la porte d'accès au Château, l'église Notre Dame d'Ingrande, dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie, remonte au moins aux années 1050 à 1070, dont la propriété et la moitié des revenus avaient été donnés dès 1083 à l'Abbaye Saint Nicolas d'Angers par ORRI (ou OURRI) du Louroux, « miles » ou chevalier de Chantocé, qui en fait officiellement don aux moines de Saint-Nicolas d'Angers avec les revenus y afférant pour le bourg, le cimetière et le fief presbytéral, Ce qui tend dès lors à montrer que cette église était d'origine castrale, c'est-à-dire qu'elle avait été créée par le seigneur local, en lien étroit avec la présence du château.

Juste à côté de l'église Notre Dame, le presbytère qui appartient encore à cette époque au Prieuré, et la Cure où réside celui qu'on appelle dans les textes « Le gouverneur de l'église d'Ingrande » et qui n'est autre que son curé. Autour de l'église un petit cimetière clos de murs bas, dans lequel sont enterrés les habitants d'Ingrande, notamment les plus fortunés qui sont enterrés au plus proche du chœur de l'église, voire même sous le chœur de l'église pour les personnages les plus importants. Une partie des revenus de l'église provient de l'achat de ces emplacements et des cérémonies associées au culte des morts (sépultures, messes à la mémoire du défunt, ...)

LA DEUXIEME EGLISE : 1514 - 1743 :

En 1514 : La deuxième Eglise d'Ingrande fut reconstruite et consacrée en Mai 1514.

On peut penser qu'elle a été plusieurs fois agrandie et sa Nef prolongée entre les 16^{ème} et 18^{ème} siècles pour faire face à l'accroissement de la population ingrandaise, en relation directe avec le développement important du commerce fluvial au cours de cette période, matérialisée par l'extension de la cité tout au long de la Rue du Fresne, dont les habitants, bien que faisant officiellement partie de la Paroisse de Montrelais, venaient à la messe à l'Eglise Notre Dame d'Ingrande, bien plus proche pour eux que celle de Montrelais. Si l'on observe bien la gravure de 1695, on distingue d'ailleurs clairement deux nefs de hauteurs différentes situées dans le prolongement l'une de l'autre, manifestant la réalité d'une extension de l'église initiale. C'est sans doute à l'occasion de ces extensions que le

clocher s'est trouvé déplacé sur le côté Nord de l'Eglise, légèrement détaché de la nef, à la manière des campaniles italiens.

On peut s'imaginer à quoi ressemblait cette dernière ainsi que son environnement en consultant les gravures de l'époque, notamment une Gravure datée de 1695 dont on pourra voir un détail ci-dessous :

Vue de l'église d'Ingrande en 1595



En 1677, les deux Cloches de l'Eglise, l'une usée datant de 1553, et l'autre cassée datant de 1606, sont remplacées par « ***deux Nouvelles Cloches de notre église, dont la Grosse nommée CLAUDE*** par Monsieur le Comte d'AVAUGOUR et Dame DE BELLEFONDS, qui pèse 735 Livres, et ***la Petite nommée ANNE*** par Monsieur BABAUD et Madame la Comtesse d'AVAUGOUR, qui pèse 550 Livres ».

Puis en 1705, on note que **des réparations sont devenues nécessaires**, et que « **HAMELIN, Couvreur a monté la Croix de Fer, avec ses quatre Boules de Cuivre et le COQ sur le Clocher**, et travaillé aux autres Réparations de Couverture pour cette Eglise, **la CROIX ayant été fabriquée par Philippe BESNIER, Maître Serrurier de ce lieu** »

Régulièrement ont lieu dans cette église ce qu'on appelle des « Réconciliations » opérées par le Curé d'Ingrande, suite à des effusions de Sang ayant pollué le Cimetière qui entoure l'église, voire l'église elle-même, comme c'est le cas en 1668, date à laquelle les documents notent que :

« **Notre Eglise Notre Dame d'Ingrandes a été réconciliée par Messire Henri ARNAULD, Evêque d'ANGERS. L'Eglise avait été polluée par Violences avec Effusion de Sang, faites dans l'Eglise ce 13 Avril 1668** »

En 1742, le Bâtiment fit l'objet d'un « Rapport de péril », assez alarmant « *exposant que l'Eglise et le Clocher de la dite Paroisse étant en très mauvais état et menaçant ruine certaine et prochaine, et que par conséquent, ceux qui assistent aux services dans la dite Eglise risquent d'être écrasés par la chute de la dite Eglise puisqu'il est déjà tombé plusieurs débris la nuit. En outre que la dite Eglise est trop petite pour recevoir et contenir les habitants de la Paroisse et les étrangers qui s'y présentent par rapport au grand passage qui se fait à Ingrande* »

Suite à ce Rapport, et après avoir obtenu l'autorisation de la Généralité de Tours, on décida en 1743 de lancer un vaste programme de travaux devenus indispensables, visant à la reconstruction d'une Nef plus vaste, destinée à accueillir une population en augmentation constante, tant paroissiens d'Ingrande que voyageurs ou commerçants de passage, dont le nombre ne faisait que croître.

LA TROISIEME EGLISE : 1743 - 1944 :

C'est ainsi que, le 27 Mai 1743, fut posée la première pierre de la nouvelle Eglise d'Ingrande, située approximativement sur le même emplacement, mais dont la Nef avait été sensiblement agrandie pour faire face l'accroissement de la population.

On la retrouve sur un Plan de 1755, dont on peut voir un détail ci-dessous, qui permet d'imaginer tant sa forme que son orientation :

C'est la Comtesse de SERRANT, Duchesse d'Estrées par son mariage, qui la financera pour partie, avec la contribution de l'Assemblée des Paroissiens regroupés dans ce qu'on appelait «La Fabrique d'Ingrande », sorte d'association chargée de recueillir les dons et legs des Paroissiens et de les faire fructifier pour subvenir aux besoins de la Paroisse.

La Comtesse de SERRANT sera la Marraine de cette nouvelle construction ainsi que de sa nouvelle cloche fondue pour l'occasion, comme le relatent les Registres Paroissiaux de la Commune d'Ingrande, dont on trouvera un extrait ci-dessous :

Le 27 Mai 1743 a été bénie et posée la première pierre de cette église avec :

Maitre Pierre GUILLOT, Notaire à Montrelais,

Pierre PASQUIER, Vicaire

Daniel GAUDIN, Prêtre

Louis SIMON, sous-diacre

Un an plus tard, Le 1^{er} Septembre 1744, on précise que « *Au nom de haute et puissante Dame Madeleine Diane BAUTRU de VAUBRUN, Duchesse d'Estrées, de cette Paroisse, nous avons béni les deux Cloches de l'Eglise, dont :*

- *La Grosse s'appelle GUILLAUME, nommée par haut et puissant seigneur Guillaume BAUTRU de VAUBRUN, Comte de SERRANT, Baron de BECON et autres lieux, et par haute et puissante Dame Madeleine Diane BAUTRU, épouse de haut et puissant seigneur Annibal d'Estrées , Duc et Pair de France
Représentés respectivement par Jacques PATAS, son Procureur Fiscal, et Anne Françoise RISAC de la CHAUSSEE, épouse de Jean Claude MESNIL, Avocat au Parlement et ancien Conseiller du Roy, Sénéchal des Baronnie d'Ingrandes et Champtocé..*
- *La Seconde nommée FRANCOISE RENEE, par haut et puissant seigneur Charles du BOUZET de ROQUE EPINE, Abbé de Saint Nicolas les Angers, du nom de Dame Françoise Renée de la POEZE, épouse de Sire René DE LIMESLE, écuyer et Seigneur de La Bouvraie
Représentée par Maître Charles GAUDIN, Notaire Royal à Ingrandes, et son Procureur Fiscal ».*

Il est à noter que ces dernières semblent ensuite avoir été remplacées dès le 14 Août 1769, on ne sait trop pourquoi, par deux autres cloches provenant du Couvent des Ursulines de Chateaubriant.

1744 – 1746 : La Querelle des Autels :

Suite à la reconstruction et l'agrandissement de l'église Paroissiale d'Ingrande, il ne subsistera plus que deux Autels au lieu des quatre de la précédente église.

Au-delà de l'affectation du premier Autel NOTRE DAME du ROSAIRE à la Vierge, qui ne soulève aucune opposition, le Vicaire PASQUIER, responsable de l'aménagement de la nouvelle église, décide d'affecter le second Autel à SAINT PIERRE. Ce que Daniel GAUDIN, Titulaire du Bénéfice de l'ancienne Chapelle Saint Jacques, conteste.

En effet, suite à la disparition de la Chapelle Saint Jacques tombée en ruines à partir de 1705, puis totalement détruite dans les années suivantes, il demande que ce second Autel soit dédié au culte de Saint Jacques le Majeur, culte pratiqué à Ingrandes dans cette Chapelle Saint Jacques de façon très ancienne, depuis au moins le 15^{ème} siècle.

Après plusieurs actions entreprises devant la juridiction épiscopale, il finit par obtenir gain de cause.

Il impose alors l'annulation de la Bénédiction faite par le Vicaire PASQUIER *le 18 Mai 1745* pour les deux Autels qu'il avait établis (ND du ROSAIRE et SAINT PIERRE), et fait procéder à une nouvelle Bénédiction des deux Autels approuvés cette fois-ci par l'Evêché (ND du ROSAIRE et SAINT JACQUES) à la date du *11 Mai 1746*.

On trouve une relation de l'épilogue de cette controverse dans les registres paroissiaux de la Commune d'Ingrandes, qui trouve son dénouement avec la Bénédiction officielle des deux Statues ornant les deux Autels de l'église :

« Le 11 Mai 1746, ont été bénies les deux statues des 2 Autels de l'Eglise :

- Sur l'Autel Nord : la Statue de Notre Dame du Rosaire
- Sur l'Autel Sud : Statue de Saint Jacques le Majeur

Ce qui annule la bénédiction faite le 18 Mai 1745 par le sieur PASQUIER sans autorisation de l'Evêque d'ANGERS. »

On pourra se faire une idée de la disposition de ces deux Autels, ainsi que de l'aspect extérieur de cette ancienne Eglise par deux photos prises avant sa destruction par les bombardements de 1944 :

VUE INTERIEURE DE L'EGLISE Avec ses DEUX AUTELS :



VUE EXTERIEURE de l'EGLISE :



1789 Le 13 Septembre : Le Curé BLANVILAIN bénit le Drapeau de la Milice Nationale de la Ville et Paroisse d'Ingrande, en présence des Sieurs MONNIER Président, ALLARD, ROBERT, HORTODE, Membres du Comité de cette Ville, des Sieurs RICHARD DUVERNAY, Commandant Général des la dite Milice, ROULLIER L'Aîné, LANGEVIN, MOREAU et MARTIN, Capitaines de Division d'Ingrande, BELLOEUVRE L'Aîné, et BRIAND, Capitaines Commandants des deux Divisions. drapeau porté par Jean ROULLIER le Jeune,

Par suite de la Loi du 10 Mai 1790, les biens de l'Eglise furent confisqués et vendus comme Biens Nationaux. Les archives départementales conservent les pièces ayant trait à ces ventes qui eurent lieu pour la plupart en 1796. Contrairement à une opinion courante, les prix d'adjudication furent supérieurs au montant des estimations préalables, et les bénéficiaires furent peu nombreux. On retrouve parmi eux les petits notables d'Ingrande dont les noms figurent dans les archives républicaines : Jean ROULLIER, Julien LEGRAS, Pierre HORTODE, ...

1796 Le 1^{er} Juin : L'Eglise fait l'objet d'une soumission d'achat datée du 13 Prairial An IV (1^{er} Juin Mai 1796), souscrite par Jean ROULLIER, issu d'une famille qui dès le début de la Révolution adopta les idées nouvelles, lui-même étant dès 1789 porte drapeau de la Garde Nationale (sa signature dans les Actes officiels est fièrement assortie de la mention Porte Drapeau), son frère aîné étant l'un des six capitaines de la même Garde.

1797 Le 1^{er} Janvier (12 Nivose An V) : Le Corps de Bâtiment de l'Eglise d'Ingrandes à l'exception de l'Horloge qui est dans le Clocher est officiellement attribué à Jean ROULLIER Serrurier, pour 2700 Francs,

Le Ministre de l'Intérieur de l'époque décida de surseoir, on ne sait trop pourquoi, à cette vente.

Jean ROULLIER adressa alors aux Citoyens administrateurs du Département du Maine et Loire une supplique dans laquelle il se plaignait que le sursis ainsi accordé l'empêchait de remplir les formalités propres à la vente, et notamment de payer le premier acompte sur le prix. Il demandait la levée du sursis l'autorisant d'effectuer l'acquisition, déclarant que son intention était **d'en faire don à la Commune pour servir de Halle et loger l'Administration Municipale du Canton, le Juge de Paix, et d'y installer également un local pour l'instituteur**, et enfin d'en disposer de manière à faire l'avantage du bien public. « Cet édifice, précisait-il, procurera tous les avantages qu'on ne peut trouver ailleurs dans notre Commune, vous faisant observer qu'elle n'a servi à aucun culte depuis plusieurs années. J'attends cette justice »

La Municipalité cantonale d'Ingrandes accepte la cession à son profit de la soumission faite par Jean ROULLIER le Jeune pour l'acquisition de l'Eglise d'Ingrandes. Cession faite à la charge de respecter les vœux du donataire, puisque la délibération précise que dans l'église on installera une Halle pour les marchés, au dessus, des chambres pour la Justice de Paix et l'administration du canton, et au dessus des greniers pour les grains. Ce projet reçut, au moins sur le papier, un commencement d'exécution. Les Archives d'Ingrandes possèdent un dossier comprenant notamment un plan des transformations envisagées.

Contrairement aux affirmations ou aux souhaits de Jean ROULLIER, l'Eglise ne fut pas complètement désaffectée, puisqu'elle servit ensuite de Temple de l'Etre Suprême et donna partiellement asile au nouveau culte de la Raison, dont la prêtresse était une Ingrandaise convaincue dans sa jeunesse par les idées nouvelles de Jean Jacques Rousseau sur la « Religion Naturelle », et qui quelques années plus tard finit par se marier et devint une respectable mère de famille.

Cette même église abrita aussi entre 1796 et 1800 les cérémonies du culte théophilanthropique et la célébration du « décadi » comme jour de repos officiel en lieu et place du Dimanche, conformément aux idées de La Reveillère Lépiaux, théoricien de la nouvelle religion. Issu d'une famille de propriétaires terriens angevins, puis Professeur à l'Ecole de Botanique d'Angers, Elu du Tiers Etat de l'Anjou à la première Assemblée Constituante en 1789, puis pourchassé comme Girondin pendant la Terreur, avant de devenir un Membre éminent du Directoire après la chute de Robespierre jusqu'en 1799. Il s'efforcera encore jusqu'en 1801 de convaincre Bonaparte du bien fondé de sa nouvelle religion théophilanthropique fondée sur deux seules idées simples : l'Amour de Dieu et des Hommes, et l'Immortalité de l'Ame. Mais Bonaparte, après avoir longtemps hésité, finira par mettre un terme à ses espoirs lorsqu'il décidera de signer avec le Pape en 1801 le Concordat qui redonnera toute sa place à la religion catholique en France.

On se demande comment cette malheureuse église pouvait faire face à tant de manifestations puisque en même temps elle semble avoir hébergé de nombreux détachements de l'Armée Républicaine dont la présence à Ingrandes fut longue et agitée, servant à la fois, de cantonnement, d'hôpital, d'écurie.

Finalement elle fut rendue à sa destination première sous la houlette de l'Abbé BLANVILLAIN, jeune Vicaire d'Ingrandes avant la Révolution, qui reprit l'exercice du culte le jour de la Pentecôte 1801. La cérémonie fut annoncée par l'unique cloche rescapée des réquisitions républicaines, la plus grosse d'un poids de 1284 Livres, soit environ 628 Kgs.

1905 : La Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat :

Le 9 Décembre 1905 est promulguée la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui nécessite l'inventaire des biens et objets du Culte qui se trouvent dans les églises devenues désormais propriété de l'Etat. Cette Liste des biens et objets du Culte devant être transmise aux Associations Cultuelles désormais en charge de s'en occuper.

Mais dans tout le Maine et Loire, et notamment à Ingrandes, les fidèles s'opposent à ces inventaires, et des incidents parfois violents dans les années 1906 – 1907 opposent ces fidèles et les représentants de l'Etat Républicain chargés de les établir.



LA QUATRIEME EGLISE : 1956 :

LES SEQUELLES DE LA GUERRE 1939 – 1945 :

En 1944, un bombardement mal ajusté des alliés visant le pont, détruit la vieille église de 1743, en même temps que 25 maisons du centre ville situées à proximité de la Loire.

Après de multiples consultations des habitants pour savoir s'il fallait rebâtir l'église à l'identique, ou choisir une solution plus innovante, c'est la seconde option qui est retenue.

La première pierre de cette nouvelle église à l'aspect très moderniste est posée le 19 Septembre 1954, en présence de Monseigneur CHAPOULIE, Evêque d'Angers, Jean Morin préfet, Emile BOUMIER maire, et de Frédéric Sénéchal, architecte urbaniste chargé de la reconstruction.

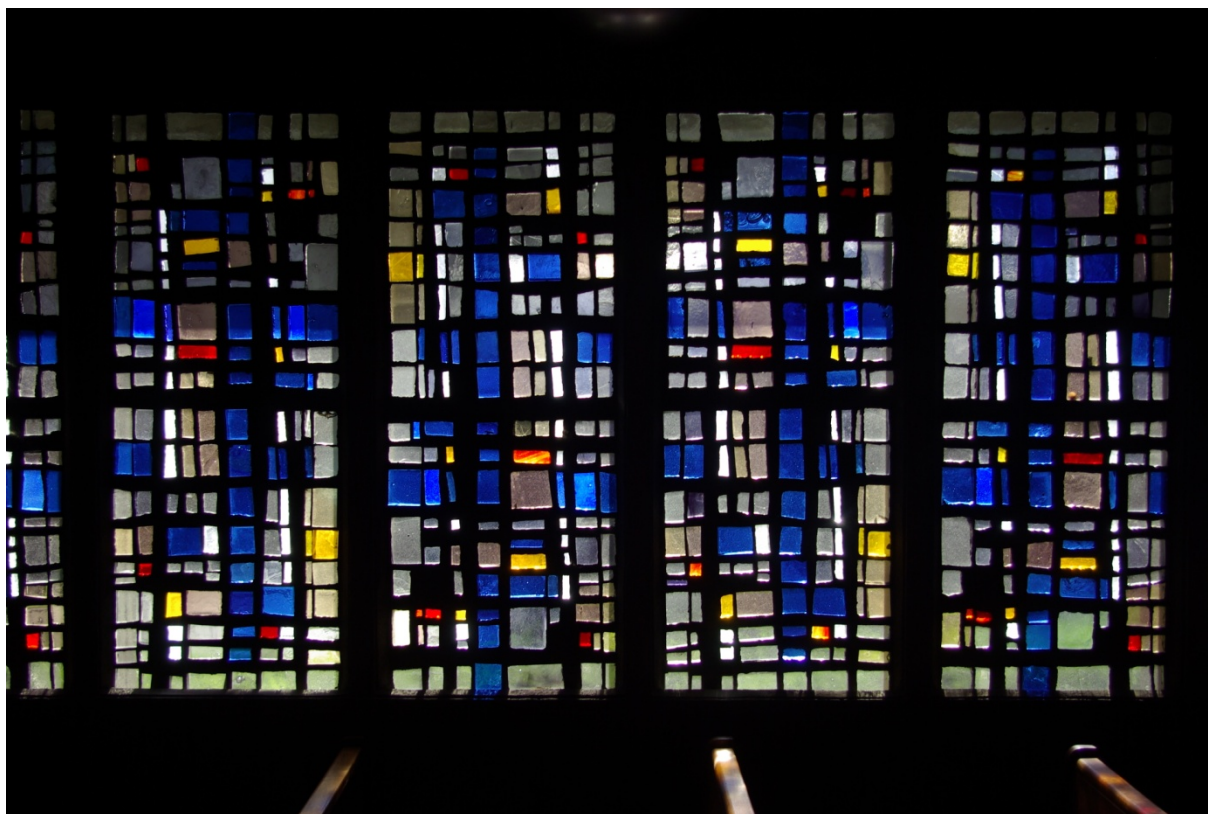
L'édifice présente une esthétique dépouillée de tout superflu et une union réussie du béton et du granit, bleu rose, noir et blanc. Les vitraux modernes tiennent une surface imposante (166 m² en trois baies). Ils sont l'oeuvre du maître verrier **Gabriel Loire (1904-1996), né à Pouancé dans le Maine et Loire**. Les couleurs (bleu, or, rouge et gris) utilisées évoquent le rythme solaire de la journée.

Le clocher qui s'élance à une hauteur de 25 mètres a pour originalité de reposer sur quatre piliers en béton. Il est relié à l'église par une galerie. La construction de l'église s'est **achevée le 10 juin 1956**.

La reconstruction de celle-ci, dans un style résolument moderne, ne sera achevée qu'en 1956, agrémentée de ces magnifiques vitraux modernes exécutés dans les ateliers du Maître Verrier Gabriel LOIRE à Chartres, réputé pour ses réalisations dans le monde entier, de Berlin à San Francisco et Dallas, de Santiago du Chili jusqu'au Cap en Afrique du Sud.

Elle est aujourd'hui classée comme Monument remarquable et labellisée « **Patrimoine du 20^{ème} siècle** ».





Jean-Louis Beau

Sources :

ADML : Archives Départementales du Maine et Loire – Rue de Frémur à Angers

ADML : Fonds du château de Serrant

Archives Nationales de Paris - Pierrefitte

POUR ENCORE DAVANTAGE DE DETAILS sur l’histoire des églises successives d’Ingrande, reportez vous à la Partie « Publications TCP » sous la rubrique « Maisons d’Ingrandes au 18^{ème} siècle : Maison 0 du PLAN.